



**Le conseil d'administration,**

- Vu** les articles [L822-1 à L822-5](#) du code de l'éducation ;  
**Vu** les articles [R822-1 à R822-34](#) du code de l'éducation ;  
**Vu** le décret [n° 2016-1042 du 29 juillet 2016](#) relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;  
**Vu** L'arrêté rectoral du 22 mai 2025 relatif à la composition du Conseil d'administration du Crous de Créteil ;  
**Vu** le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Créteil ;  
**Vu** les documents relatifs aux tarifs de la distribution automatique pour l'année universitaire 2025-2026 présentés en Conseil d'administration.

**Projet de Délibération**

Dans un contexte inflationniste, la politique tarifaire poursuivie par le Crous dans le domaine de la restauration vise avant tout à protéger les étudiants. Ainsi, pour la deuxième année consécutive, aucune augmentation tarifaire ne s'appliquera aux étudiants.

Le Crous :

- prend en charge une part significative des hausses de coûts, garantissant ainsi la stabilité des tarifs étudiants ;
- ajuste les tarifs en fonction du coût réel de production ou d'achat, tout en réservant exclusivement aux étudiants le bénéfice de la subvention pour charges de service public, conformément à sa mission.

Pour rappel, les tarifs fixés par les Conseils d'administration :

- du Cnous : repas étudiant à tarif social (3,30 €) ou très social (1 €)  
(CA prévu en juillet 2025 pour l'année universitaire 2025-2026) ;
- du Crous : tous les autres tarifs.

Il est demandé aux administrateurs d'approuver les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour les services de restauration de l'année universitaire 2025-2026, tels que présentés dans le tableau suivant :

- Distribution automatique ;

**Après en avoir délibéré,**

le Conseil d'administration approuve, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Composition de la séance	
Administrateurs présents :	11
Procurations :	12
Total des voix :	<b>23</b>
Quorum :	10
Nombre de membres constituant le conseil :	28

Détail du résultat du vote des administrateurs	
Refus de prendre part au vote :	00
Abstentions :	00
Contre :	00
Pour :	<b>23</b>
Résultat :	<b>Approuvée</b>

Fait à Créteil, le 13 juin 2025

La Présidente du Conseil d'administration  
Isabelle PRAT

Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation  
de la région académique d'Île-de-France

Page 1 sur 1